

## **Le 5 juin 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le lundi 5 juin 2017, de 20 h 00 à 21 h 10 en la salle de l'édifice municipal, au 5, route 287, Saint-Denis-De La Bouteillerie, sous la présidence de M. Jean Dallaire, maire, à laquelle assistaient :

Mme Marie-Hélène Dumais, conseillère  
M. Christian Lévesque, conseiller  
M. Patrick Dionne, conseiller (absent)  
M. Réal Lévesque, conseiller (absent)  
M. Denis Moreau, conseiller

formant quorum

Mme Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

### **1. Ouverture de la séance, constatation du quorum**

Le quorum étant respecté, M. le maire déclare la séance ouverte.

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

093-2017

Madame la directrice générale fait la lecture des items inscrits à l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance, constatation du quorum et moment de réflexion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017
5. Suivi du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017
6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017
7. Approbation et autorisation des comptes à payer
8. Dépôt du rapport budgétaire au 1<sup>er</sup> juin 2017 pour la période de janvier à mai 2017
9. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies
10. Rapport d'organismes
11. Voirie
  - Lignage de rue
  - Réparation d'un pont – Rang de la Hauteville
12. Ventilation – réparation sur le toit de la patinoire
13. Intervention sur le toit suite à l'installation d'une hotte
14. Correspondance
15. Autres sujets
16. Période de questions
17. Clôture et levée de la séance

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017**

Il est proposé par M. Denis Moreau

094-2017

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> mai 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

#### **4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017**

Ayant reçu copie du procès-verbal en séance tenante, M. le maire fait la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017.

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017 soit adopté tel que soumis aux membres du conseil lors de la présente séance.

095-2017

#### **5. Suivi du procès-verbal de la séance du 1er 2017**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance du 1er mai 2017.

#### **6. Suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017**

M. Jean Dallaire, maire, fait le suivi du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2017.

#### **7. Approbation et autorisation des comptes à payer**

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le Conseil municipal approuve les comptes, tels que détaillés à la liste ci-après annexée, pour un montant de 138 471,26 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à en effectuer les paiements et à procéder aux écritures comptables correspondantes.

096-2017

#### **8. Dépôt du rapport budgétaire au 1<sup>er</sup> juin 2017 pour la période de janvier à mai 2017**

Tel que prévu à l'article 176.4 du code municipal, la directrice générale et secrétaire-trésorière remet le rapport budgétaire trimestriel en date du 1er juin 2017 à chacun des membres du Conseil.

#### **9. Rapport de la Régie Inter municipale du service des incendies**

M. Christian Lévesque informe les membres du conseil que la Régie est à finaliser l'intégration de la municipalité de Mont-Carmel. Un montant a été établi afin d'équilibrer le surplus, c'est un montant de plus de 40 000 \$ qui a été déposé dans le surplus accumulé par la municipalité de Mont-Carmel. Il reste des écritures comptables à faire pour finaliser le dossier.

La municipalité de Mont-Carmel devra adopter le *Règlement décrétant un tarif pour l'intervention destinée à prévenir ou à combattre l'incendie d'un véhicule dans certaines circonstances*. Ce règlement s'appliquera aux propriétaires non résidents.

Les années passées, on annonçait un nombre record de non-sorties, cette année un record de sorties sera enregistré.

L'intégration des pompiers de Mont-Carmel se passe bien, l'ambiance est très bonne entre les pompiers des diverses casernes.

#### **10. Rapport d'organismes**

**M. Christian Lévesque** informe les membres du conseil que les bancs de la Chapelle ont été mis en vente et sont tous vendus. Un ménage de la Chapelle sera fait sous peu.

Un sous-comité du Comité de développement a été formé afin de travailler à promouvoir l'utilisation de la Chapelle et établir les activités qui pourront y être tenues.

## **11. Voirie**

### **11.1 Lignage de rue**

- CONSIDÉRANT que le lignage des rues municipalisées doit être refait afin d'assurer la sécurité des usagés;
- CONSIDÉRANT que l'entreprise Permaligne inc. a fait une proposition pour le lignage de toutes les rues municipalisées sur une distance de 14 km;
- CONSIDÉRANT que la proposition se lit comme suit :
- 14 km à 200 \$ du km pour un total avant taxes de 2 800 \$.

En conséquence,  
097-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de Permaligne inc. pour un montant total de 2 800 \$ avant taxes tel qu'indiquer sur sa soumission numéro 512.

### **11.2 Réparation d'un pont – Rang de la Hauteville**

- CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports a adressé en décembre 2016 une correspondance à la municipalité pour la réparation d'un pont situé sur le rang de la Haute-Ville;
- CONSIDÉRANT que depuis l'adoption d'un décret le 16 janvier 2008 les municipalités sont responsables de l'entretien de certaines parties des structures des ponts;
- CONSIDÉRANT que suite à cet avis la municipalité a demandé une soumission à *Les entreprises Rémi Charest inc.* pour la réparation du pont # P-10037;

EN CONSÉQUENCE,  
098-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de *Les entreprises Rémi Charest inc.* pour un montant total de 2 305 \$ avant taxes.

## **12. Ventilation – réparation sur le toit de la patinoire**

- CONSIDÉRANT que lors du dernier entretien des systèmes de ventilation en avril 2017 le rapport d'entretien indique que deux systèmes de roulement de ventilateur sont à remplacer;
- CONSIDÉRANT que le coût de remplacement selon la soumission # 10676 de Majella Vaillancourt inc. est de 997,35 \$ incluant pièces, main-d'œuvre et déplacement ;
- CONSIDÉRANT que pendant l'hiver un couvercle de ventilateur du toit de la patinoire a été emporté par le vent;
- CONSIDÉRANT que le coût de remplacement de ce couvercle selon la soumission # 10676 de Majella Vaillancourt inc. est de 437,50 \$ incluant pièces, main-d'œuvre et déplacement;

EN CONSÉQUENCE,  
099-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission numéro 10676 de Majella Vaillancourt inc. pour un montant total de 1 434,85 \$ incluant pièces, main-d'œuvre et déplacement. De demander que la réparation soit faite le plus rapidement possible.

### **13. Intervention sur le toit suite à l'installation d'une hotte**

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à l'installation d'une hotte commerciale dans la cuisine du Complexe municipal;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle installation a nécessité une intervention sur le toit de l'édifice, soit une nouvelle sortie;

CONSIDÉRANT que la toiture est faite de membrane et que l'intervention d'un spécialiste a été nécessaire et qu'en l'occurrence la municipalité a fait appel aux services de Toiture C.V. Dionne;

EN CONSÉQUENCE,  
100-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le paiement de la facture de Toiture C.V. Dionne pour un montant de 1 138,10 \$ plus taxes.

### **14. Correspondance**

#### **14.1 CPTAQ-**

Dossier de 2171-0751 Québec inc. (Transport en vrac St-Denis)  
Autorisation d'extraction de terre noire sur le lot 4 006 725-P.

#### **14.2 Association sportive de Saint-Denis**

##### ***Demande d'aide financière pour le terrain de jeux***

CONSIDÉRANT que dans une correspondance adressée aux membres du conseil, les responsables demandent à la municipalité l'autorisation d'utiliser les locaux de la mezzanine ainsi que la patinoire pour la tenue du camp de jour 2017 qui se tiendra du 26 juin au 18 août 2017;

CONSIDÉRANT que l'Association sportive de Saint-Denis a demandé, lors de la préparation du budget municipal de réserver un montant de 2 500 \$ pour la tenue du camp de jour, afin de payer le salaire d'une monitrice;

CONSIDÉRANT que l'Association sportive de Saint-Denis demande également qu'un montant de 1 000 \$ lui soit versé afin d'amortir les pertes budgétaires du camp de jour de 2016;

EN CONSÉQUENCE  
101-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents de tenir compte de ce qui suit :

Autoriser l'Association sportive d'utiliser gratuitement le local de la mezzanine ainsi que la patinoire pour la tenue du camp de jour 2017 en tenant compte des dates de non-disponibilités suivantes :

La patinoire ne pourra être utilisée par le terrain de jeux la semaine du Symposium de peinture du Kamouraska, soit du 17 au 21 juillet 2017 inclusivement et dans le cas où une demande de réservation serait faite auprès de la municipalité :

Une entente sera signée entre les deux parties :

***Une visite des lieux avec le ou les responsables du terrain de jeux devra être faite avant et après la période d'utilisation pour le terrain de jeux :***

***Tout bris à la connaissance des responsables devra être signalé dans les plus brefs délais :***

Déboursier un montant de 2 500 \$ tel que prévu au budget 2017, pour la tenue du camp de jour 2017.

Qu'un montant de 500 \$ soit versé pour aider à éponger la perte de l'année 2016. Que les besoins seront réévalués ultérieurement en tenant compte des frais supplémentaires en couverture d'assurance afin d'avoir la protection nécessaire à l'installation de jeux gonflables lors de la Fête Nationale.

**14.2.1 Fête nationale 2017**

CONSIDÉRANT

que l'Association sportive de Saint-Denis souhaite souligner la fête nationale par des activités qui se tiendront le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT

qu'en cas de pluie l'Association sportive désire prévoir un endroit pour tenir leurs activités;

EN CONSÉQUENCE,  
102-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'Association sportive de Saint-Denis à utiliser le stationnement du Complexe municipal et les locaux de la patinoire pour les festivités de la fête nationale le 23 juin 2017.

**14.2.2 Hockey cosom**

CONSIDÉRANT

que l'Association sportive de Saint-Denis souhaite tenir l'activité du hockey cosom les vendredis soir de 18h00 à 19h00 et ce à compter du 30 juin prochain jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2017;

CONSIDÉRANT

que cette activité s'adresse aux jeunes de 5 à 12 ans;

EN CONSÉQUENCE,  
103-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'Association sportive de Saint-Denis à utiliser gratuitement la patinoire du Complexe municipal les vendredis soir du 30 juin au 1<sup>er</sup> septembre 2017 :

La patinoire ne pourra être utilisée le vendredi 21 juillet (activités du Symposium de peinture) et dans le cas de toutes autres demandes de réservation faites auprès de la municipalité.

Les responsables de l'activité devront prendre rendez-vous avec M. Pierre Garon ouvrier municipal, avant le début de l'activité afin de prendre entente concernant la section des bandes qui est ouverte.

**14.3 Cercle de Fermières de Saint-Denis**

A remis un chèque au montant de 50 \$ à la municipalité pour l'utilisation du local des fermières pour des ateliers de peinture.

**14.3.1 Demande d'aide financière**

CONSIDÉRANT

que lors de la préparation du budget de la municipalité, le Cercle de Fermières de Saint-Denis demandait à la municipalité de lui réserver des fonds pour l'achat de matériel pour les métiers à tisser;

CONSIDÉRANT

que les fermières souhaitent faire l'achat de lames, œillets, navette, etc.

EN CONSÉQUENCE,  
104-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser une aide financière au Cercle de Fermières de Saint-Denis pour un montant de 250 \$.

**14.3.2 Résolution d'appui au Cercle de Fermières de Saint-Denis**

**Dans leur demande d'aide financière dans le cadre du  
Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

- ATTENDU QUE** le Cercle de Fermières de Saint-Denis souhaite accroître leurs équipements afin de rejoindre un plus grand nombre d'adeptes;
- ATTENDU QUE** l'organisme a pour mission d'améliorer les conditions de vie des femmes, de les sortir de l'isolement et leur permettre d'échanger avec leurs paires en les initiant aux activités de tissage;
- ATTENDU QUE** l'activité de tissage permet aux personnes de faire l'apprentissage, d'avoir l'esprit créatif et développer l'estime de soi;
- ATTENDU QU'** avec l'achat de nouveaux équipements, l'organisme pourra bonifier son offre de divertissements auprès de personnes âgées;

**POUR TOUTES CES RAISONS,**

105-2017 Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie appuie le Cercle de Fermières de Saint-Denis dans leur demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés.

**14.4 Les Services à la famille de Saint-Denis**

***Demande d'utilisation du stationnement***

CONSIDÉRANT que Les Services à la famille de Saint-Denis tiendront une activité de financement soit un lave-auto le 17 juin prochain de 9h30 à 17h00;

CONSIDÉRANT qu'il le comité organisateur souhaite utiliser le stationnement du Complexe municipal ainsi que les toilettes de la mezzanine pour la tenue de cette activité;

EN CONSÉQUENCE,  
106-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la tenue d'un lave-auto dans le stationnement du Complexe municipal le 17 juin prochain.

**14.5 Maison familiale rurale du KRTB**

***Demande de don***

CONSIDÉRANT que la Maison familiale rurale du KRTB a pour mission de permettre à des jeunes de terminer leurs études dans un environnement qui leur permettent de s'épanouir;

CONSIDÉRANT que l'organisme est présentement en campagne de financement pour financer leurs activités parascolaires et pour le démarrage d'un projet éducatif entrepreneurial;

CONSIDÉRANT que des jeunes de Saint-Denis ont la chance de terminer leurs études auprès de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,  
107-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don à La Maison familiale rurale du KRTB pour un montant de 50 \$.

**14.6 Symposium de peinture du Kamouraska**

***14.6.1 Demande d'utilisation de la patinoire pour la Soirée des présidents***

CONSIDÉRANT que le samedi 22 juillet prochain se tiendra le souper Soirée des présidents;

<p>CONSIDÉRANT</p> <p>EN CONSÉQUENCE, 108-2017</p>	<p>que le comité organisateur souhaite utiliser la section patinoire du Complexe municipal ainsi que des tables, chaises et nappes pour accommoder environ 125 personnes;</p> <p>Il est proposé par M. Denis Moreau</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'utilisation de la section patinoire du Complexe municipal;</li> <li>➤ L'utilisation de tables et chaises, gratuitement;</li> <li>➤ L'utilisation de nappes moyennant un coût de 6 \$ chaque nappe.</li> </ul>
<p>CONSIDÉRANT</p>	<p><b>14.6.2 Achat d'un tableau</b> qu'une demande est faite auprès des membres du conseil municipal afin que la municipalité devienne partenaire de l'événement;</p>
<p>CONSIDÉRANT</p>	<p>que parmi les critères de participation les choix pour l'acquisition d'un tableau sont les suivants :</p> <p><b>Choix 1</b> Acquisition d'une oeuvre d'un artiste peintre ou sculpteur, d'une valeur minimale de 400 \$ ;</p> <p><b>Choix 2</b> Verser une bourse par tirage au sort parmi tous les artistes du symposium ayant peint une scène de notre municipalité;</p>
<p>EN CONSÉQUENCE, 109-2017</p>	<p>Il est proposé par M. Christian Lévesque</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie apporte sa participation financière de la façon suivante;</p> <p>Que la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie s'engage à faire l'acquisition d'un tableau <b>d'une valeur de 500 \$</b></p> <p>Que les critères souhaités seront identifiés sur le formulaire de participation;</p> <p>La Municipalité de St-Denis-De La Bouteillerie formera un comité de sélection à cet effet.</p> <p><b>14.7 Fondation de l'Hôpital de Notre-Dame de Fatima inc.</b> <b>Tournoi de la Santé</b></p>
<p>CONSIDÉRANT</p>	<p>que la municipalité a reçu une invitation afin de participer au 20<sup>ième</sup> Tournoi de la Santé qui se tiendra au Club de golf de Saint-Pacôme le 17 juin prochain;</p>
<p>CONSIDÉRANT</p>	<p>que les sommes récoltées cette année serviront à faire l'acquisition de Bladder Scan pour les Centre hospitaliers de soins de longue durée et services de soins à domicile;</p>
<p>CONSIDÉRANT</p>	<p>l'importance de maintenir de bons soins dans notre hôpital et de bons soins à domicile;</p>
<p>EN CONSÉQUENCE, 110-2017</p>	<p>il est proposé par M. Denis Moreau</p> <p>Et résolu à l'unanimité des membres présents de payer l'inscription de M. Réal Lévesque, élu municipal pour un montant de 150 \$.</p> <p><b>14.8 Fondation André-Côté</b> <b>Participation à l'activité de financement du Défi-Vélo André-Côté</b></p>
<p>CONSIDÉRANT</p>	<p>qu'une demande formulée par Mme Sophie Gendron à l'effet qu'elle participera au Défi-vélo André Côté le 1<sup>er</sup> juillet prochain. Une invitation à parrainer cette activité est faite et peut se concrétiser par un don.</p>
<p>CONSIDÉRANT 111-2017</p>	<p>l'importance de la cause, soit de recueillir des fonds pour la Fondation des soins palliatifs André-Côté;</p> <p>Il est proposé par M. Denis Moreau</p>

Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité apporte sa participation financière pour un montant de 100 \$ et que ce montant serve à parrainer Mmes Sophie Gendron participante de Saint-Denis.

#### **14.9 Fédération Québécoise des municipalités**

##### ***Résolution d'adoption du PL-122***

CONSIDÉRANT

que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

CONSIDÉRANT

qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

CONSIDÉRANT

que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

CONSIDÉRANT

que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT

que la Fédération Québécoise des municipalités est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

CONSIDÉRANT

que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

EN CONSÉQUENCE,  
112-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque  
Et appuyé par M. Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents :

**DE DEMANDER** aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

**DE DEMANDER** qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à :

Membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec,

Fédération Québécoise des municipalités.

#### **14.10 Association des Directeurs municipaux du Québec**

##### ***Formation élections municipales 2017***

CONSIDÉRANT

qu'il y aura une formation obligatoire dans le but de préparer les présidents d'élection et leur adjoint en vue des élections municipales de novembre 2017;

CONSIDÉRANT

que la formation se tiendra le 13 septembre 2017 à Rivière-du-Loup;

EN CONSÉQUENCE,  
113-2017

Il est proposé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser Mme Anne Desjardins qui agira en tant que présidente d'élection ainsi que Mme Suzanne Dubé qui agira en tant que secrétaire d'élection.



Que toutes les dépenses encourues pour assister à cette formation, tel les repas et les frais de déplacement soient remboursés;

Que le bureau de la municipalité soit fermé toute la journée du 13 septembre 2017.

**14.10.1 Colloque de zone – 2017**

CONSIDÉRANT que le colloque de zone des directeurs généraux se tiendra le 7 septembre prochain;

CONSIDÉRANT que lors de ces rencontres les directeurs généraux ont accès à de l'information pertinente dans l'exercice de leur fonction;

EN CONSÉQUENCE,  
114-2017

Il est proposé par Mme Marie-Hélène Dumais

Et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser la directrice générale Mme Anne Desjardins à assister à cette journée;  
à payer un montant d'inscription de 60 \$;  
à rembourser ses frais de déplacement.

**14.11 Les Producteurs de lait du Bas-Saint-Laurent**

***Résolution à adresser au gouvernement du Canada concernant la Gestion de l'offre***

**Exclusion de la gestion de l'offre de toute renégociation de L'ALÉNA**

CONSIDÉRANT que le secteur laitier québécois est un moteur économique pour l'ensemble des régions du Québec, en générant quelque 82 000 emplois directs et indirects et 1,3 milliard de dollars en contribution fiscale;

CONSIDÉRANT que lors d'une conférence de presse tenue au Wisconsin le 18 avril dernier, le président américain, Donald Trump, a accusé le secteur laitier canadien de faire du tort aux producteurs américains qui vendaient du lait diafiltré au Canada, en prétextant que le Canada avait des pratiques commerciales déloyales avec la nouvelle classe d'ingrédients laitiers qui vient d'être mise en place;

CONSIDÉRANT que le président Trump avait préalablement indiqué sa volonté de renégocier l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA);

CONSIDÉRANT que l'ALÉNA exclut le secteur laitier canadien de toutes concessions de marché supplémentaire que celles prévues par l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);

CONSIDÉRANT que, malgré cette exclusion, depuis l'entrée en vigueur de l'ALÉNA, les importations de produits laitiers des États-Unis au Canada sont passées de 24 000 tonnes, d'une valeur de 50 millions de dollars, à plus de 177 000 tonnes, valant plus d'un demi-milliard de dollars et représentant les trois quarts de l'ensemble des importations canadiennes de produits laitiers;

CONSIDÉRANT que, l'inclusion de la gestion de l'offre dans les négociations de l'ALÉNA ouvrirait la porte à de nouvelles concessions de marché et causerait des pertes de revenus et d'emplois, ce qui serait dommageable pour le secteur laitier, mais aussi pour les collectivités rurales de partout au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT que tous les pays ont des politiques agricoles et de secteurs sensibles à préserver dans le cadre de leurs relations commerciales;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre est un modèle agricole légitime qui permet aux producteurs de tirer un juste revenu du marché, sans subvention, tout en apportant des retombées positives pour l'ensemble de la société, tant au plan social et de la sécurité alimentaire qu'au plan économique;

CONSIDÉRANT que la gestion de l'offre assure aux consommateurs un panier de produits laitiers de grande qualité à un prix qui se compare avantageusement à celui payé ailleurs dans le monde;

CONSIDÉRANT

que, tant le gouvernement du Québec que celui du Canada ont, à de multiples occasions, au cours des dernières années, réitéré leur appui à la gestion de l'offre;

Pour toutes ces raisons,  
115-2017

Il est proposé par M. Denis Moreau

Appuyé par M. Christian Lévesque

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de la municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie :

**Demande au gouvernement du Canada :**

- D'exclure la gestion de l'offre de toute renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) afin de s'assurer de préserver intégralement la gestion de l'offre.

***Adoptée à l'unanimité***

**15. Autres sujets**

Aucun autre sujet n'est porté à l'attention des membres du conseil.

**16. Période de questions**

M. Hervé Bérubé s'informe s'il y a un endroit déterminé pour le Feu de la Saint-Jean. M. Jean-Luc Therrien informe les élus qu'un feu de joie est prévu dans la programmation.

Mme Marie-Hélène Dumais doit rencontrer Mme Nolin de l'École et qu'elle en discutera lors de cette rencontre afin de demander l'autorisation d'utiliser une partie du terrain de l'École où était situé le bâtiment de l'Association sportive auparavant.

M. Jean-Luc Therrien demande des précisions concernant la question d'assurance qui a été soulevée lors de la présente séance.

M. Dallaire, maire informe M. Therrien que le président de l'Association Sportive a mentionné la possibilité d'installer des jeux gonflables lors de la Fête Nationale. La municipalité devra prendre une assurance supplémentaire, moyennant un certain coût, dans le cas où le fournisseur des jeux n'en aurait pas.

M. Therrien trouve dommage la perte du dépanneur et demande s'il y aurait quelque chose qui pourrait être fait.

Une discussion est entamée avec l'assistance.

Mme Manon Bélanger suggère qu'il y ait une rencontre avec la collectivité afin de trouver une solution.

M. Louis-J. Desjardins trouve l'idée très intéressante toutefois il mentionne que la rencontre devrait être organisée afin de demander à la population ce qu'ils veulent.

Il propose qu'un article apparaisse dans le prochain journal afin d'informer la population de tout ce qui a été fait jusqu'à maintenant pour le dépanneur.

**17. Clôture et levée de la séance**

116-2017

CONSIDÉRANT que tous les items inscrits à l'ordre du jour ont été discutés;

Il est proposé par M. Denis Moreau

Et résolu à l'unanimité des membres présents de clôturer et de lever la séance à 21 h 10.

Signature du procès-verbal

\_\_\_\_\_  
M. Jean Dallaire,  
Maire

\_\_\_\_\_  
Anne Desjardins, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière



Municipalité de  
Saint-Denis-  
De La Boutellerie

**LISTE DES COMPTES À PAYER**

AFFILE-TOUT INC	574,88 \$
ANNE DESJARDINS	171,70 \$
ASSOCIATION PATRIMONIALE DE SAINT-DENIS	7 425,00 \$
BIONEST	551,54 \$
BMR DYNACO LA POCATIERE	32,65 \$
BUREAUTIQUE CÔTE-SUD	532,10 \$
COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE SAINT-DENIS	250,00 \$
C.S. DE KAMOURASKA - RIVIERE-DU-LOUP	74,73 \$
DESAJRDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE	407,76 \$
EAU LIMPIDE INC	20,00 \$
ÉCOLE J.-C. CHAPAIS	400,00 \$
FCL VENTILATION INC.	12 762,23 \$
FERME PIERRE GARON	6 225,30 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	12,00 \$
GABRIEL GARON	21,83 \$
INFORMATIQUE IDC	333,14 \$
LES CONSTRUCTIONS H.D.F. INC.	2 414,48 \$
LES ÉQUIPEMENTS YVES LANDRY INC.	97,62 \$
LES PRODUITS SANITAIRES LÉPINE INC.	2 910,78 \$
LES SERVICES D'ENTRETIEN DL ENR.	237,23 \$
MARTECH SIGNALISATION INC.	573,44 \$
MINISTRE DES FINANCES	33 883,00 \$
MRC DE KAMOURASKA	41 096,99 \$
NETTOYEUR DAOUST FORGET	34,49 \$
PRODUITS SANITAIRES UNIQUE INC	29,61 \$
PROJEKTION 16-35	25,00 \$
RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST	4 590,37 \$
RÉNOVATION - BMR ST-PASCAL	95,69 \$
SADC DU KAMOURASKA	30,00 \$
SERVICE DE PRÉVENTION KAMOURASKA - L'ISLET ENR.	30,46 \$
TOITURE C.V. DIONNE	1 268,48 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	1 003,17 \$
VILLE SAINT-PASCAL	8 224,82 \$
	<b>SOUS-TOTAL 126 340,49 \$</b>

**PAIEMENTS PRÉ-AUTORISÉS DES DÉPENSES INCONTOURNABLES DU MOIS DE MAI 2017**

SALAIRES (MAI 2017)	4 992,42 \$
REMISES GOUVERNEMENTALES (MAI 2017)	2 304,40 \$
CONCIERGERIE	1 143,25 \$
SSQ GROUPE FINANCIER	156,20 \$
VIDÉOTRON	147,81 \$

HYDRO-QUÉBEC		3 278,86 \$
FRAIS BANCAIRE		107,83 \$
	SOUS-TOTAL	12 130,77 \$
	GRAND-TOTAL	<u>138 471,26 \$</u>

Je, soussignée, Anne Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la municipalité de Saint-Denis dispose de crédits suffisants aux budgets adoptés pour l'année 2017 pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus sont faites.

Saint-Denis, le 5 juin 2017

Annexe

Résolution

096-2017